

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

[A SAUMUR]
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 8 JANVIER

LES VRAIS VAINCUS

Si les républicains ont le triomphe facile, ils ne l'ont pas modeste.

Les feuilles opportunistes continuent à nous assourdir de leurs cris de victoire.

Pour chanter victoire, il faudrait, ce nous semble, qu'il y eût eu bataille.

Or, ce n'est pas un combat électoral qui s'est livré dimanche ; il y a eu, simplement, un scrutin préfectoral.

Ces temps derniers, il a été prouvé à cette place, par maints articles trop péremptoirs et trop irréfutables pour que nous soyons tenté de reprendre en sous-main la démonstration, que, depuis le Congrès opportuniste de 1884, la loi constitutionnelle de 1875 a été faussée complètement dans son essence et dans son principe.

Depuis 1884, les députés ruraux sont noyés sous le flot des électeurs urbains ; les uns et les autres jouent, la plupart du temps, le rôle d'instruments dociles maniés par les préfets qui les flattent, les intimident ou les corrompent.

Gambetta n'appellerait plus l'assemblée du Luxembourg « le grand conseil des communes » ; ils l'appellerait le conseil des préfectures.

Il n'est pas besoin d'avoir vu dans les départements beaucoup d'élections sénatoriales pour savoir que ce sont, en somme, les préfets qui nomment les sénateurs.

Les préfets étant nommés par le ministre de l'intérieur, c'est donc le pouvoir central qui nomme les membres du Sénat.

Tel est le résultat de la loi de 1884 : c'est le suffrage à deux degrés fonctionnant à rebours.

Il devient, dès lors, complètement inutile d'avoir fait de fortes études de logique pour comprendre que le gouvernement, qui nomme des préfets sous la direction desquels se tripatouillent les élections sénatoriales, est sûr d'avance d'avoir les élus de son choix. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait que le gouvernement se fit à lui-même une « opposition systématique », ce qui ne se verra pas sans doute d'ici longtemps.

Les pseudo-élections du 4 janvier n'ont donc pas été républicaines, comme le prétendent les feuilles opportunistes ; elles ont été ministérielles par la bonne raison qu'elles ne pouvaient pas ne pas l'être.

En d'autres termes, les électeurs préfectoraux n'ont pas voulu manifester en l'honneur de la République ; ils ont simplement déposé dans l'urne, sous l'œil de M. le préfet, les noms des candidats de la préfecture, c'est-à-dire des candidats du ministère Freycinet.

Sous un ministère radical, les élections auraient été radicales ; libérales, sous un ministère libéral ; elles ont été opportunistes sous un ministère opportuniste.

Cela est si vrai qu'il se présentait en divers départements des républicains très authentiques, mais libéraux, tels que MM. Alicot, dans les Hautes-Pyrénées, Pila et Coste-Labaume,

dans le Rhône, Besnard et de Courcelle, en Seine-et-Oise, Dethimas, en Seine-et-Marne, René Telliez, dans le Nord : tous républicains, tous battus par les candidats du préfet.

Cela est si vrai que presque tous les candidats radicaux ont été battus aussi, à commencer par les candidats du radicalisme parisien.

Les vrais vaincus du scrutin préfectoral, ce ne sont donc pas les monarchistes : nos amis ont, loyalement et courageusement, combattu pour l'honneur.

Beaucoup ne pouvaient espérer voir leurs noms sortir d'un mode de votation qui rend possible, après tant de services patriotiques rendus au pays, l'échec de M. Pouyer-Quertier.

Les vrais vaincus, ce sont les libéraux, qui n'ont pourtant pas marchandé à la République une éclatante adhésion.

Les vrais vaincus, ce sont les radicaux qui l'ont proclamée le 4 septembre 1870 et que les opportunistes consignent aujourd'hui à la porte du Luxembourg.

Les vrais vaincus, ce sont les indépendants ; ce sont ceux des républicains qui n'ont pas voulu de l'estampille officielle — ou à qui elle a été refusée.

Les vainqueurs, il n'y en a pas.

Vainqueurs, les candidats officiels sortis d'avance de l'urne préfectorale ? Allons donc ! Vainqueurs plutôt les préfets qui ont bien accompli leur besogne.

Qu'on les décore ! GEORGES HUILLARD.

INFORMATIONS

A peine M. Jules Ferry a-t-il fait sa réapparition sur la scène politique que les attaques — de la part de ses frères et amis républicains — sont dirigées contre lui.

Une conversation imprudente pour un homme d'Etat tenue par M. Jules Ferry en 1885, au lendemain des élections législatives, sert de pomme de discorde.

Le rédacteur affirme que M. Jules Ferry est partisan convaincu d'une politique d'alliance avec l'Allemagne qu'il appelait « la politique d'accord, d'affaires, des sages ». M. Ferry dément le propos. Le journaliste le maintient.

Déjà les dissentiments !

LES BATAILLONS SCOLAIRES

On s'était trop pressé, paraît-il, de donner au Conseil municipal de Paris un brevet de bon sens. Il a bien diminué de cent mille francs les 146,000 alloués pour l'entretien des bataillons scolaires, mais quelques heures après il changeait d'avis en votant un crédit de 20,000 francs, destiné à assurer le fonctionnement desdits bataillons scolaires, jusqu'à ce qu'une commission ait statué sur la question. De sorte que les bataillons scolaires sont supprimés sans l'être, ce qui ne laisse pas que d'être assez ridicule. Cette réforme, comme toutes celles, d'ailleurs, qu'a essayé d'aborder le Conseil municipal dans sa session de 1890, est restée en chemin.

MORT DU DUC DE LEUCHTENBERG

Le général russe grand-duc Nicolas de Leuchtenberg, atteint depuis plusieurs semaines d'une affection du larynx, est mort avant-hier, à quatre heures et demie du soir, dans son domicile, rue Pierre Charron, à Paris.

Le duc de Leuchtenberg, dont le nom a été maintes fois cité lors de la guerre turcorusse, était venu en France pour rétablir sa santé.

Ecrivain distingué, militaire accompli, le général duc de Leuchtenberg était allié à plusieurs familles princières.

Il était petit-fils du prince Eugène de Beauharnais.

Cette perte sera vivement ressentie, tant à Saint-Petersbourg que dans la colonie russe de Paris.

PROMOTIONS DANS LA MARINE

On été promu dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée de mer :

Au grade de vice-amiral : contre-amiral de La Jaille ;

Au grade de contre-amiral : le capitaine de vaisseau Mathieu.

On été promu dans le corps des officiers de marine :

Au grade de capitaine de vaisseau : les capitaines de frégate Pradier, Réculoux, Foret ;

Au grade de capitaine de frégate : les lieutenants de vaisseau Rossel, Latrobe, Aubert ;

Au grade de lieutenant de vaisseau : les enseignes de vaisseau Giran, Jean, Grand, Clément ;

Au grade d'enseigne de vaisseau : les aspirants de 1^{re} classe Prodhomme et Parrot.

UN DÉCÈS SUR LES PONTONS

On lit dans le XIX^e Siècle :

« Nous avons souvent protesté dans ce journal contre l'indifférence coupable de l'administration de la marine à l'égard des jeunes gens que le tirage au sort lui confie.

« Les justes plaintes, dont nous nous sommes fait l'écho, ont paru un moment secouer sa torpeur. Elle a promis que l'infanterie serait bientôt débarquée des affreux pontons qui lui servent de caserne à Toulon ; mais elle n'en continue pas moins à y loger les soldats qui sont à la veille de partir pour les colonies et ceux qui en reviennent. C'est ainsi qu'elle prépare les premiers à supporter les climats malsains et qu'elle aide les derniers à se remettre des souffrances qu'ils viennent d'endurer.

« Un fait récent prouve cruellement que notre campagne n'a point abouti et qu'il nous faut la reprendre.

« Un soldat, nommé Roy, originaire de la Côte-d'Or, est versé, à son retour d'Indo-Chine, dans une compagnie du 8^e régiment d'infanterie de marine ; il faudrait quelques soins à cet homme anémié, grelottant la fièvre, et qui est, d'ailleurs, en instance de congé de convalescence.

« On l'envoie sur l'un des trois pontons qui servent de demeure à la plus grande partie de ce régiment et où il trouve, au lieu de lit, un

simple hamac, comme tous ses camarades, du reste.

« Il n'y a pas resté longtemps.

« La première nuit qu'il passa à bord fut si froide que, le lendemain matin, on le trouva à peu près gelé et incapable de parler.

« On le mit aussitôt dans un lit pour le réchauffer. Mais, un quart d'heure après, il expirait.

« Voilà comment l'administration maritime traite nos enfants. Voilà le cas qu'elle fait des existences dont elle a la responsabilité.

« N'est-ce pas déplorable !

« Comment s'étonner que le service aux colonies soit abhorré par la population, quand on constate ce manque absolu de soins et d'égards ! »

EMPRUNT

Toutes les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle. Il n'y a d'exception que pour les souscriptions qui se trouveraient réduites à 3 fr. de rente ou au-dessous auxquelles le Ministre des Finances se réserve le droit d'attribuer une somme minimum de 3 francs de rente.

Les souscripteurs devront verser en souscrivant 15 fr. par 3 fr. de rente et 15 fr. à la répartition ; si par suite de réduction une partie du versement de garantie doit leur être restitué, ce remboursement leur sera fait dans le plus court délai possible et à partir de la date indiquée par un avis inséré au Journal officiel en même temps qu'un certificat provisoire de rente 3 0/0 leur sera remis en échange du récépissé de souscription.

Les souscripteurs de 4,500 fr. de rente et au-dessus pourront être autorisés à retirer, sans attendre cet échange, une partie de la somme qui doit leur revenir.

Les intérêts courus avant la libération des titres sur les versements partiels seront déduits des versements successivement exigibles.

En tenant compte de cette déduction, les versements à opérer par 3 fr. de rente s'échelonnent ainsi qu'il suit :

Le jour de la souscription	15 fr.
A la répartition	15 »
Le 1 ^{er} avril 1891	14.85
Le 1 ^{er} juillet 1891	14.70
Le 1 ^{er} janvier 1892	13.95
Le 1 ^{er} juillet 1892	16.35
Total	89.85

Enfin, aussitôt après la libération des titres, les certificats provisoires seront échangés au choix des parties contre des inscriptions définitives nominatives, mixtes ou au porteur.

NOUVELLES MILITAIRES

L'Echo de Paris dit que M. de Freycinet a fixé à 200 le nombre des chevaux bretons qui seront acquis, en 1891, pour la remonte des capitaines d'infanterie.

L'ARMÉE EN 1891

Les classes qui formeront les effectifs de l'armée en 1891 sont :

La classe 1887 pendant neuf mois, en sup-

posant son renvoi à la fin de septembre, époque à laquelle elle aura accompli trois années effectives sous les drapeaux.

La classe 1888, présente toute l'année.

La classe 1889, savoir :

1° Pendant dix mois, les hommes ne faisant qu'un an de service et qui seront renvoyés le 31 octobre;

2° Pendant toute l'année, les hommes faisant trois ans de service.

Et la classe 1890, pendant deux mois, du 1^{er} novembre au 31 décembre.

Soit un effectif réalisé de 510,940 hommes.

Il convient de remarquer, en outre, que la classe 1889 étant la première à laquelle ait été appliquée la loi du 15 juillet 1889, il y aura sous les drapeaux, pendant les trois quarts de l'année 1891, deux classes incorporées sous l'empire de la loi de 1872, et encore une pendant le dernier trimestre.

LA PAIX ARMÉE

On n'entend parler, de tous côtés, que d'expériences faites avec les armes à répétition et les poudres sans fumée. Les nouveaux fusils avaient été réduits d'abord au calibre de 8, 7 millimètres même. Voilà que les Russes vont plus loin encore, et expérimentent une arme du calibre de 2 millimètres. On croirait qu'il s'agit là d'un fusil d'enfant; il n'en est rien puisque cette sorte de grosse aiguille, qui constitue la balle, traverse dix hommes, l'un derrière l'autre.

Il est clair que, dans ces conditions, l'ancien adage, d'après lequel il fallait son poids en plomb pour tuer un homme, ne se vérifiera plus, étant donnée l'exiguïté des nouveaux projectiles, même en supposant que les nouvelles armes n'aient pas plus de justesse que les anciennes; or, c'est tout le contraire: elles possèdent cette qualité principale à un degré bien supérieur et, parmi toutes, la nôtre tient la première place.

Sait-on ce qu'il faut de coups pour tuer un homme avec le fusil Lebel? Voici quelques chiffres suffisamment éloquents :

A 200 mètres, 4 coups pour un homme debout et 2,5 pour un homme à cheval.

A 600 mètres, 37 coups pour un homme debout et 6,7 pour un homme à cheval.

Heureusement, on ne tire pas aussi bien sur le champ de bataille qu'au polygone; sans cela, personne ne reviendrait des combats futurs pour les raconter.

Le ministère de la guerre d'Angleterre vient de décider que le nombre des généraux anglais doit être immédiatement réduit de deux cent soixante-dix à cent. Cette mesure provoque un certain mécontentement parmi les officiers. L'avancement va être complètement arrêté pendant quelques années.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 janvier 1891.

La Bourse faiblit de plus en plus: l'épargne revient à une plus saine appréciation des difficultés qu'elle aurait à se procurer le moindre coupure du nouvel emprunt et il ne parvient plus d'autres demandes que celles des gros spéculateurs. Aussi, le nouvel emprunt réagit à 93.95, en baisse de 25 centimes sur hier.

Le 3 0/0 cote 95.17; le 4 1/2 0/0 104.

La Banque de Paris conserve une grande fermeté à 840. Le Crédit Lyonnais reste bien tenu à 820. La Banque d'Escompte se négocie à 560 avec de très bonnes tendances. La Société Générale garde son courant habituel d'affaires à 495. Le Crédit Mobilier fait preuve d'une activité très soutenue à 430.

On échange l'obligation du Chemin de fer de Linarès à Almería à 255. Il convient de remarquer que la Compagnie prend à sa charge tous les impôts excédant 50 centimes et que par conséquent l'obligation Linarès échappe à la nouvelle surtaxe de 4 0/0 sur les valeurs mobilières.

L'action des mines d'or de Saint-Antoine clôture en nouvelle hausse à 52.50. On s'accorde à prévoir la même plus-value qui a été enregistrée en décembre.

Les chemins de fer Portugais qui vont prochainement détacher un coupon de 15 fr. sont demandés à 585 et 587 fr.

Pas de changements sur les Chemins Economiques à 416.50.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

TEMPÉRATURE

La neige qui menaçait et que nous pronostiquions dans notre numéro d'hier est tombée en abondance. Une épaisse couche recouvre la terre, et, après une courte suspension, a recommencé à tomber vers midi. La température s'est légèrement radoucie; le thermomètre n'accusait ce matin que 2 degrés au-dessous de zéro.

Le baromètre est en baisse à 765^{mm} et les vents sont tournés au nord-ouest.

L'aspect de la Loire est des plus curieux: on dirait une de ces immenses plaines de la Sibérie. Cette surface blanche à perte de vue donne parfaitement l'illusion d'un paysage arctique. Aussi plusieurs photographes s'empresent-ils de tirer des vues du fleuve congelé et recouvert d'un linceul blanc qui restera immaculé jusqu'au complet dégel.

UNE ALERTE A SAUMUR

A propos de l'alerte que nous avons signalée avant-hier, M. Louis de Jeux écrit dans l'*Anjou* :

« Hier mardi, à Saumur, le général Jacquemin, commandant l'École, a fait une expérience des plus intéressantes au point de vue d'une campagne d'hiver.

» A une heure de l'après-midi, par 6 degrés de froid, il faisait sonner l'alerte.

» En quelques minutes, tous les officiers du cadre, les officiers-élèves et les élèves-officiers montaient à cheval, prenaient, aux grandes allures, sous la direction du général, la route de la Ronde, et se dirigeaient sur les collines de Vernantes: halte à La Breille, retour après un temps de galop, à bride abattue, de la Ronde à Saumur.

» Le but du général était de se rendre compte du degré de plus ou moins grande résistance des nouvelles ferrures à glace introduites dans l'École.

» Pour rendre cette expérience plus topique, le général dirigeait de préférence la colonne dans tous les chemins couverts de verglas.

» De passage à Saumur, nous avons pu constater combien facilement en France vibre la corde patriotique.

» Devant l'armée, plus de divisions: un seul parti, le grand parti de la France, applaudissant à l'élan, à l'entrain de nos brillants officiers de cavalerie, si énergiquement commandés par le général Jacquemin.

» LOUIS DE JEUX. »

EMPLOI CIVIL

Par arrêté du Ministre des finances, M. Clément, adjudant vague-mestre de l'École d'application de cavalerie, a été nommé à la perception de Billé (Ille-et-Vilaine), 4^e classe. (Exécution de la loi du 18 mars 1889, relative aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés.)

Plusieurs fois par mois, un marchand de balais de la campagne vient vendre en ville sa marchandise qu'il amène dans une charrette attelée d'un chien. Pendant qu'il va vendre ses balais, le marchand laisse sur la place du Marché-Noir sa charrette à la garde du chien, et cela demande un temps plus ou moins long. Alors la bête, attachée à l'attelage, ne fait qu'aboyer aux passants et se jetterait volontiers sur la personne qui par mégarde approcherait du véhicule. Hier, les aboiements ont duré depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, au grand ennui des voisins.

Est-ce qu'il n'y a pas un arrêté de police pour défendre le stationnement des charrettes sur la voie publique? Et un autre qui interdit l'attelage des chiens?

BON SOCIALISME

La Compagnie d'Orléans qui avait constitué une caisse de retraite pour ses employés *commis*, vient d'adopter la même mesure pour tous les agents qui ne le sont pas, c'est-à-dire pour les employés payés à la journée, hommes d'équipe, ouvriers des ateliers, etc.

Les pensions accordées par la Compagnie sont reversibles par moitié sur la tête de la veuve pendant sa vie entière, et, en cas de pré-

décès de la veuve, sur celle des enfants jusqu'à l'âge de 18 ans.

Puisse cet exemple être contagieux!

L'INJURE PAR LETTRE PRIVÉE

La Cour de cassation vient d'annuler un jugement du tribunal d'Auxerre qui avait acquitté l'auteur d'une lettre privée injurieuse, sous ce prétexte que la lettre n'avait reçu aucune notoriété.

La Cour suprême décide que l'injure par lettre privée constitue la contravention prévue et punie par l'article 33, paragraphe 3 de la loi du 29 juillet 1881.

PERMISSION DE MILITAIRES

La Cour de Paris vient de décider, conformément à un jugement du tribunal correctionnel de la Seine, que le fait par un civil de se faire remettre, à l'aide d'une permission de militaire, un billet de chemin de fer à prix réduit, constitue une escroquerie, et elle a confirmé la peine de deux mois de prison prononcée contre un nommé Vignault, qui avait imaginé ce moyen aussi pratique que peu délicat de voyager à bon marché.

UNE ÉGRATIGNURE DE LAPIN MORTELLE

Il y environ un mois, le fils ou petit-fils de M. G..., fermier à Thouarcé, dut subir une douloureuse opération. M. le docteur Dezanneau lui ouvrit un abcès d'espèce maligne.

Les linges et les cataplasmes qui avaient servi à l'opération et aux divers pansements furent négligemment jetés dans la cour où lapins, volailles, toute la basse-cour, trottaient toute la journée.

Vendredi dernier, 2 janvier, M. G... tua un lapin. En procédant à cette opération, le fermier fut légèrement égratigné à une main par l'animal. D'ailleurs, M. G... ne porta aucune attention à cet incident, plutôt qu'accident, qui se produit, paraît-il, assez fréquemment.

Au bout de quelques heures, M. G... sentit de vives douleurs dans la main. « Jamais, disait-il, une vulgaire égratignure de lapin ne m'avait fait tant de mal. J'en ai la main tout engourdie. »

Bientôt la main enfla, puis tout le bras.

La souffrance devint telle que samedi l'on envoya chercher M. le docteur Dezanneau qui arriva le dimanche matin, à sept heures.

Depuis une heure le malheureux G... était mort.

M. le docteur Dezanneau n'a pas hésité à attribuer ce décès à une infection purulente communiquée à M. G... par le pus de l'abcès qu'avait absorbé l'animal ou qui était simplement adhérent à ses griffes.

M. le docteur Dezanneau a, en outre, prescrit de tuer tous les animaux de la basse-cour.

Le docteur-médecin de la localité, M. Man-

BÉBÉ - ROSE

Par André GODARD

Edmond s'était résigné. Il finit même par comprendre combien son rôle de mentor pouvait lui nuire. Alors, emboitant le pas à Remo, il s'efforça de paraître aimable.

Ce fut désastreux; sa tête maussade démentait trop ses prévenances maladroites d'ailleurs. Il sentait Thérèse lui échapper et chaque effort qu'il tentait pour la ressaisir la rejetait vers son rival.

Vainement Edmond risquait son mot dans la conversation; on lui répondait par monosyllabes. Et, dédaigneuse, impatientée de ses réflexions bourgeoises, Thérèse invitait Remo à continuer. Elle lui arrachait le récit de sa vie, lambeau par lambeau.

Des questions erraient sur ses lèvres, mais elle n'osait pas, et se contentait de murmurer :

— Oh! ce Paris.

— Oui, hasardait Edmond, il y a les musées, le jardin d'acclimatation...

— Mais enfin, insinua tout à coup Thérèse, vous allez me trouver bien indiscret... Qui vous a donné ce surnom de Bébé-rose?

— C'est bête, n'est-ce pas? Que voulez-vous, une idée de mes camarades de collège et aujourd'hui de mes amis du boulevard. On prétend que je ne serai jamais qu'un bébé, incapable de quoi que ce soit de sérieux; on exagère.

— Ah?

— Mais oui, je ne suis pas aussi mauvais sujet que j'en ai l'air. Je vous jure que cette existence décousue commence à m'assommer. Oh! il n'y a encore de vrai que la vie au coin du feu.

— Vous voulez rire.

— Non; très sérieusement.

— Alors, mariez-vous, fit Edmond, soit naïveté, soit calcul.

Thérèse rougit et se mit à regarder le défilé des musiciens et des autorités qui, pour la cinquième fois, traversait la place à grand bruit d'orchestre.

Remo baissa les yeux un moment, puis répondit en secouant la tête d'un geste indolent :

— Qui diable voudrait d'un pareil gendre?

— C'est vrai, appuya Edmond d'un ton doctoral; vous n'avez pas de position.

Le regard rapide que Thérèse darda vers le naturaliste dénonçait une rupture complète. Mais il ne vit rien.

— Pas de position, pas de position! ronronna Bébé-rose d'un air vexé; on peut en trouver une, après tout.

— Laquelle?

— Je ne sais pas; mais enfin ça vient un jour ou l'autre, les positions. Ah! si j'avais des capitaux!

— Que feriez-vous?

— Parbleu! Il y a des tas de choses à faire. Tenez, ceci, par exemple...

Et, tourné vers Edmond, il se mit à développer son idée.

Il s'agissait de fonder une agence de pari sur les courses n'acceptant que les fortes mises; on choisirait, par exemple, l'unité de vingt-cinq louis, le poney. L'agence établie près du boulevard avec des représentants sur les champs de courses offrirait des garanties sérieuses.

Mais le clou de l'affaire consistait à fonder ensemble le service des pronostics et le service des paris; l'agence conseillait à ses clients le

choix d'un favori, et remboursait un quart de la mise en cas de perte.

— Et où sont vos bénéfices? questionna Edmond.

— Attendez. Nous prélevons le dixième sur les gains; et comme nous gagnons à coup sûr...

— Comment, à coup sûr?

— Parbleu! Il s'agit d'organiser un service habile de renseignements. Savez-vous ce qu'on appelle un *tout*?

— Non.

— Eh bien! le *tout*, c'est l'espion, l'homme à tout faire, celui qui, déguisé en paysan, surveille les galops d'entraînement pour pressentir les gagnants futurs; lui qui cherche à savoir sur lequel de ses chevaux un propriétaire a parié; si les jockeys se sont entendus pour faire perdre les favoris...

— Alors, il n'y a aucune sincérité dans les courses?

— Si, tout de même, et plus qu'on ne le croit. Mais notre homme devra nous prévenir au cas où telle course serait arrangée d'avance; et nous renseignerons nos clients.

— Mais, ça me semble assez malpropre votre agence.

garduc, qui avait assisté M. Dezanneau dans l'opération de l'abcès, a failli, lui aussi, être victime de ce virus.

Au cours de l'opération, M. Mangarduc s'était fait une très légère piqûre au doigt avec sa lancette. Peu de jours après, un abcès de l'épave la plus grave se déclarait dans le bras.

(Patriote.)

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Salle du Cirque (quai Gambetta)

Dimanche 11 janvier 1891, à 1 h. 1/2

376^e Concert Populaire

PROGRAMME

1. La Réformation, 5^e symphonie (Mendelssohn). — I. Andante-allegro con fuoco. II. Allegro vivace. III. Andante. IV. Choral. Allegro vivace. — Demandée.

2. Deux pièces symphoniques (Th. Radoux).

— A. Elégie. B. Marche kabyle.

3. Gavotte (Coquard).

4. Suite algérienne (Saint-Saëns). — I. Prélude (En vue d'Alger). II. Rhapsodie mauresque. III. Réverie du soir (A. Blidah). — Alto solo : M. Verheuge. — IV. Marche militaire française. (Demandée).

L'orchestre sera dirigé par M. G. Lelong.

UN PRÊTRE ÉCRASÉ

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« Un horrible accident est arrivé lundi, à 5 heures du soir, à la gare de Château-du-Loir.

Deux prêtres de la Sarthe, le curé de Jupilles et le curé de Beaumont-Pied-de-Bœuf, attendaient le train de Tours de 5 heures 10 du soir qui devait les emmener au Mans.

Après avoir traversé une voie, ils allaient atteindre la chaussée auprès de laquelle devait s'arrêter le train de Tours. Ils ne remarquaient pas le train de Saumur qui entraînait en ce moment en gare derrière eux.

Le curé de Beaumont a reçu le choc dans le dos et a été tué sur le coup. Quant au curé de Jupilles, qui se trouvait d'un pas en avant, il n'a dû son salut qu'à la présence d'esprit et au courage d'un M. Chivert qui a pu l'attirer à temps.

Inutile de dépeindre l'émotion du survivant et des personnes qui se trouvaient à la gare, en présence d'un malheur qui jette la consternation dans la paroisse de Beaumont-Pied-de-Bœuf. »

Nous lisons dans le Courrier de la Vienne, à propos de l'élection sénatoriale de dimanche :

« L'échec des candidats conservateurs n'est qu'un incident de la lutte soutenue depuis vingt ans pour empêcher notre département de s'enliser dans l'ornière de la politique radicale.

Nous sommes chassés d'une des positions que nous occupions, nous nous reformerons en arrière et nous continuerons de lutter contre

Remo s'indigna :

« Malpropre ! Comment, notre but est de prémunir les dupes contre les combinaisons déloyales, et vous trouvez ça malpropre ; c'est-à-dire que nous aurions droit aux prix Monthyon. Savez-vous que dans d'autres agences on livre de faux tuyaux au public afin de faire monter certaines cotes sur lesquelles on parie en secret. Voilà ce qui est malpropre. Chez nous, tout se passe correctement : habiles, oui, mais pas malhonnêtes !

Très sincèrement, Bébé-rose, dans l'emballement de sa réplique, finissait par croire qu'il remplissait une haute mission sociale. Et il disait nous comme s'il eût déjà organisé ses bureaux.

« C'est superbe, ricana Edmond ; mais sans vouloir vous fâcher, je vous préviens que je ne mettrai pas cinquante centimes dans votre affaire ; les bénéfices ne me paraissent pas très clairs !

— Les bénéfices !...

Remo appela le garçon, demanda un nouveau bock, ralluma son cigare et reprit :

— Les bénéfices ; mais, cher monsieur, les voici les bénéfices. Supposons...

— Oui, supposons !

une administration intolérante, tracassière et sans scrupules.

Elle a pu, par ses agissements, en mettant en œuvre la corruption et les menaces, se tailler une majorité dans un corps électoral sciemment composé dans lequel la disproportion est flagrante entre le nombre des délégués des villes et celui des campagnes, mais ce n'est pas sur de telles bases que l'on peut asseoir un triomphe durable. Nous attendrons sans défaillances l'heure de la revanche. »

LE COLONEL LEBEL

Le colonel Lebel, dont nous avons annoncé récemment la mise à la retraite pour raison de santé, est nommé, par décret du 30 décembre 1890, receveur particulier des finances de l'arrondissement de Vitry (2^e classe).

Voilà une nomination qui aura l'approbation unanime.

Un menuisier de La Rochelle, M. Dufour, a failli être enterré vivant.

Malade depuis plusieurs jours, il tomba dans un état comateux : si bien que ses parents le crurent mort et commandèrent son enterrement. Déjà, le clergé était rendu et s'appretait à faire la levée du corps, lorsqu'un proche parent, éloigné depuis quelques jours de La Rochelle, arriva et voulut voir le mort. Après avoir pieusement examiné le cadavre, il reconnut, avec effarement, que Dufour n'était pas mort. Deux médecins appelés aussitôt constatèrent, en effet, que le menuisier vivait encore.

Crédit Foncier de France

TIRAGE DU 5 JANVIER 1891

Obligations foncières de 500 fr. 3 0/0 1885

Le n° 576 sera remboursé par 100,000 fr.

Le n° 346,029 par 25,000 fr.

Les n° 367,444, 486,988, 518,700, 721,744, 808,924, 853,841 chacun par 5,000 fr.

45 autres numéros ont été rappelés au remboursement à 1,000 fr.

Obligations foncières de 500 fr. 3 0/0 1879

Le n° 78,936 sera remboursé par 100,000 francs.

Le n° 343,044 sera remboursé par 100,000 francs.

Le n° 4,131,756 sera remboursé par 25,000 francs.

Les n° 1,499,727, 1,674,857, chacun par 10,000 francs.

Les n° 71,053, 74,834, 746,772, 1,781,294, 1,794,683, chacun par 5,000 francs.

90 autres numéros ont été appelés au remboursement à 1,000 francs.

Obligations foncières de 400 fr. 3 0/0 1887

Le n° 75,468 sera remboursé par 100,000 francs.

— Supposons que j'enregistre pour quarante mille francs de paris à chaque course ; c'est le minimum, mais il faut calculer le minimum en affaires. Supposons encore que mes favoris arrivent seulement une fois sur deux.

Vous me suivez ? Prenons la cote de quatre ; les quarante mille francs gagnants en rapportent cent soixante mille. Je prélève donc le dixième, soit seize mille francs. Dans le cas contraire, je rembourse le quart des mises, soit dix mille francs. Il reste pour l'agence un bénéfice de six mille. Calculez le produit de l'exploitation au bout de deux cents journées de courses ; mes actionnaires se partagent plus d'un million. Hein, qu'en dites-vous ?

— Je garde mes cinquante centimes, fit Edmond.

— Encore, continua Remo, sans s'inquiéter de la réflexion, encore je ne compte que deux courses par jour et il y en a cinq ou six. Si au lieu de calculer sur le minimum, j'envisageais les résultats probables, ce serait dix millions de bénéfice annuel qu'il faudrait prévoir.

— Mais vous avez dans les mains une fortune ! s'écria Thérèse qui avait écouté bouche bée et se perdait tout bas avec Remo dans des songes rotschildiens.

Le n° 335,153, par 50,000 francs.

Les n° 395,493, 583,607, chacun par 10,000 francs.

30 autres numéros ont été appelés au remboursement à 1,000 francs.

4,062 autres numéros ont, en outre, été appelés au remboursement au pair.

Une jeune Anglaise dine en compagnie de son professeur de français. Après avoir bu un verre de champagne :

— Aoh ! dit-elle, c'est un nectar !

— Quand il s'agit de liquide, reprend le professeur, on dit : un hectolitre.

Un mot d'enfant :

— Voyons, ma petite Jeanne, veux-tu que je te donne les trois vertus théologiques en chocolat ?

— Oh ! marraine, j'aimerais mieux les « douze » apôtres !

DOULEURS DANS LES REINS !

Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), le 7 avril 1890. — J'avais de grandes douleurs dans les reins et les Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte) m'en ont guéri complètement. Vous pouvez publier ma lettre.

(Sig. lég.) PLATET, fabricant de chaussures. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

CONSEILS ET RECETTES.

FRUITS ET LÉGUMES GELÉS

On ne peut consommer les fruits et les légumes gelés, si on veut les dégeler trop brusquement. Pour les ramener à leur premier état sans leur faire perdre leurs propriétés nutritives, il faut avoir soin de les mettre dans de l'eau fraîche où on a fait fondre du sel de cuisine, sans saturation. Peu après, on voit les légumes et fruits reprendre leur aspect ordinaire.

REMÈDE CONTRE LES BRULURES

Un remède pratique contre les brûlures, que nous prenons dans la Science pour tous.

Aussitôt qu'on s'est brûlé, imbiber fortement d'huile d'olives la partie atteinte, soit en versant l'huile à même le flacon, soit à l'aide d'un peu de coton en rame ; sur l'huile répandre de la farine ou de la fécule, et en ajouter de nouveau jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'absorption à la surface. Fixer la pâte, s'il en est besoin, avec des bandes très légèrement serrées.

Non seulement la douleur est arrêtée, mais la brûlure ne laisse pas de trace.

MANIÈRE D'ÉVITER LE BRIS DES VITRES ET DES GLACES

Il suffit de coller sur ces objets fragiles, s'ils doivent être déplacés ou se trouvent dans le voisinage d'explosions de canons, mines, etc., des bandes de papier croisées dans des sens différents et qui s'opposent à la propagation des ondes vibratoires amenant la rupture.

— Et dire que je ne peux rien faire ! gémit Bébé-rose. Les banquiers ne veulent pas m'entendre ; j'ai le sort de tous les inventeurs ; où en serait Christophe Colomb si la reine d'Espagne...

— Est-ce qu'à défaut des banquiers vous ne pouvez pas vous adresser à vos connaissances ?

— Ah ! oui ; il ferait beau parler de cela à mes compatriotes d'Amiens. On me traiterait de fou. Les valeurs mobilières les épouvantent : ils aimeraient mieux voir un âne brouter du chardon sur les ruines de leurs métairies que de toucher la forte somme chez un agent de change.

Le bon sens de cette observation frappait Thérèse, mais elle avait le tort de conclure à l'excellence des entreprises personnelles de Remo. Elle le rêvait déjà millionnaire quinze fois, et elle-même avec lui ; car leur union se précisait nettement dans son cerveau hanté par des hallucinations d'or et de grande vie ; elle obtiendrait certainement que son père avançât les sommes indispensables à l'organisation de l'agence, et l'on s'installerait à Paris tout de suite.

(A suivre.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 8 janvier, Carmen, opéra en 4 actes.

Théâtre de Saumur

DIRECTION : BUREAU-BELLET

LUNDI 12 Janvier 1891

CARMEN

Opéra en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy, musique de BIZET.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

MARCHÉS

BOURGUEIL. — Marché du 6 janvier.

Froment, l'hectolitre, 20 fr. — Seigle, 12 50. — Orge, 13 fr. — Avoine, 9 fr. — Pommes de terre, 5 fr. — Haricots de Soissons, 28 fr. — Haricots rouges, 24 fr. — Châtagnes, 11 50. — Bœuf, le kil., 1 60. — Veau, 1 90. — Mouton, 2 05. — Porc, 1 40. — Veaux sur pieds, le kil., 1 04. — Œufs, la douzaine, 1 25. — Poulets, la couple, 4 fr. — Canards, 4 fr. — Oies, 11 50. — Dindons, 15 fr. — Beurre, le kil., 2 60.

CHATEAU-GONTIER. — Foire du 1^{er} janvier.

Blé, de 4 à 4 05 le d.-d. — Orge, de 2 à 2 10. — Avoine, de 2 à 2 20. — Sarrasin, de 2 à 2 30. — Bœufs pour la boucherie, de » 70 à » 80 le kil. — Veaux, de » 80 à 1 fr. le kil. — Veaux d'élevage, de 120 à 160 fr. la pièce. — Moutons, de » 90 à 1 fr. le kil. — Porcs gras, de 1 10 à 1 20 le kil. — Porcs maigres, de 40 à 100 fr. la pièce. — Porcs de lait, de 10 à 20 fr. la pièce. — Foin, de 50 à 60 fr. les 1,000 kil. — Paille, de 34 à 36 fr.

MINISTÈRE DES FINANCES

Émission de Rentes 3 0/0

Souscription publique le 10 janvier 1891

Le Ministre des Finances a été autorisé par la loi du 24 décembre 1890 à réaliser au moyen d'une Émission de Rentes 3 0/0 une somme de 869,488,000 fr. destinée à rembourser diverses obligations du Trésor ou à suppléer à des émissions d'obligations antérieurement autorisées.

Ces rentes seront émises au taux de 92 f. 55.

Les versements seront échelonnés ainsi qu'il suit :

Le jour de la Souscription (10 janv.)	45 fr. »
A la Répartition	15 »
Le 1 ^{er} Avril 1891	15 »
Le 1 ^{er} Juillet 1891	15 »
Le 1 ^{er} Janvier 1892	15 »
Le 1 ^{er} Juillet 1892	17 55
Total	92 fr. 55

On souscrit :

Dans les Départements : à la Caisse des Trésoriers-Payeurs généraux, des Receveurs des Finances et des Percepteurs désignés par le Ministre des Finances.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup ^{er} , la boîte, p ^r 6 personnes.	0.85
— — — — — 3 personnes.	0.50
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes.	0.85
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes.	0.50
Asperges de 4 ^e qualité à la boîte.	1.30
— — — — — très grosses d'Argenteuil.	2.50

Jardinière, Macédoine Fonds d'artichauts, Tomates.

Choucroute de Strasbourg.

Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article Foies gras et Pâtés de gibiers dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.

Baisse de prix : Sucre, 4 fr. 03 le kilog.

LES FRÈRES MAHON

médecins spécialistes « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommes MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e GUITTON, notaire à Nantes, et de M^e GANUCHAUD, notaire à la Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure).

A VENDRE FONDS de COMMERCE bien achalandé de porcelaines, cristaux, faïence, verrerie et objets artistiques, connu sous le nom de :

Musée de Céramique sis à Nantes, rue de Feltre. — Pas de clientèle à payer. — Facilité de ne prendre que partie des marchandises.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Commune d'Antoigné

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION
En 185 Lots

En la Mairie d'Antoigné, le DIMANCHE 18 JANVIER 1891, et les dimanches suivants, à une heure après midi,

LES MARAIS

De la commune d'Antoigné

D'une contenance totale de 417 hectares environ, comprenant, savoir :

Le Marais du Guédais, le Marais de l'Angle, le Marais de la Pallu, le Marais du Lac-Martin, le Marais des Gauches ou de la Maison-Rouge, la Friche de la Casse à Melé, le Carrefour de la Pierre et de la Ruelle de Coulon, celui de Bignon et celui de Lernay.

Ces marais sont divisés par lots de 22 ares.

Le bail sera fait pour neul ans, aux conditions ordinaires.

L'adjudication commencera le dimanche 18 janvier par le Marais du Guédais, et continuera les dimanches suivants pour les autres marais.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à la Mairie d'Antoigné, soit à M^e HACAULT, notaire. (917)

M^e BRAC, notaire à Saumur, demande un **PETIT CLERC**, sachant très bien écrire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable
Un Jardin avec Pièce d'eau

VASTE REMISE
ET GRENIER AU-DESSUS

Le tout situé à Saumur, quartier de Nantilly, d'une superficie de 40 ares.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (948)

A louer à Reims

Établissement complet pour commerce de vin de Champagne. Caves, cellier et habitation pour 3,000 fr. l'an.

S'adresser à M. BRISSET-FOSSIER, à Reims.

A Louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

A VENDRE

4° FOIN, première qualité;
2° 300 JAVELLES de sarment de vigne.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (863)

LA Réglisse Sanguinède
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion.
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

TAILLE DES ARBRES & entretien des Jardins

Victor MONTAUDON
Horticulteur-Fleuriste

Rue de Poitiers, n° 39, SAUMUR
SUCCESSION DE M^{me} V^e GAUGAIN

Plantes d'ornement, Fleurs coupées et en pot, Bouquets pour fête et mariage, Corbeilles.

CIDRE doux, 25 f., 230 lit., MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure). (940)

ÉTRENNES 1891
ÉPICERIE PARISIENNE
IMBERT et Fils, 33, rue d'Orléans.
Dragées, depuis 80 cent. le 1/2 kil. — Pralines, depuis 1 fr. le 1/2 kil. — Assortiment de Bonbons surfin à 1 fr. 80 le 1/2 kil. — Assortiment extra fin, 2 fr. 50. — Fondants, Bonbons chocolat, Dragées et Pralines à la vanille, Marrons glacés (double vanille), le 1/2 kil., 2 fr. 50. — Fruits confits glacés.
Liqueurs (toutes sortes) : le litre, 4 fr. 50., 2 fr. 50 et 3 fr. — Guignolet Combiér, 2 fr. 35. — Liqueurs de grandes marques, bon marché exceptionnel. — Rhums naturels, depuis 2 fr. le litre. — Vins mousseux, Saumur et Champagne, Bordeaux et Bourgogne, crus et âges authentiques.
Assortiment le plus varié de Cartonages, Coffrets laques, Porcelaines et Vannerie fine.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés

IMPRIMERIE P. GODET
SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR
Impressions commerciales et administratives
CARTES DE VISITE
Imprimées 4.50
Gravure sur pierre..... 2.70
Plus de 80 modèles différents.
Par quantités, 1 fr. 25 et 4 fr.
Gravure cuivre ou taille-douce 3.55
Cartes visite deuil, bordures toutes grandeurs
Enveloppes fermoir pour cartes de visite : 0.90.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue Saint-Jean
Articles de Noël & du Jour de l'An
CONFISERIE Bonbonnière cartonnage riche
MARRONS GLACÉS Porcelaine, Faïence
Bonbons de chocolat VANNERIE
Fruits glacés Et autres objets variés, etc.
GATEAUX Dans nos Magasins, à partir du 22 Décembre.
DE NOËL Les Boîtes, Cartonages et Sacs à Confiserie de la Maison ne portent aucun nom.
MAISON P. ANDRIEU

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. matin	Omn. soir
Paris					7 55	12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6 »				9 34	10 12	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13				12 22	1 58	6 35	12 28	1 8
Noyant-Méon	11 20				1 5	3 8	7 40	1 13	5 54
Linières-Bouton	11 29				»	3 17	7 49	»	6 4
Vernantes	11 43				»	3 30	8 »	»	6 14
Blou	11 54				»	3 41	8 10	»	6 24
Vivry	12 2				»	3 49	8 17	»	6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15				1 38	4 2	8 29	1 48	2 22
(départ)	12 23				1 44	4 14	8 34	1 54	2 28
Nantilly (arrivée)	12 31				»	4 22	8 41	»	7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				»	4 34	8 51	»	7 11
(départ)		8 31	10 37		»	4 11	8 30	»	6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		»	4 23	8 43	»	7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52		»	4 29	8 49	»	7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11			»	4 37	8 56	»	7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24		2 15	4 57	9 14	2 25	2 59
Thouars		10 17	11 57		2 44	5 51	9 40	2 52	3 28
Niort					4 30	3 42		4 40	5 20
Saintes					6 24	11 52		6 22	7 53
Bordeaux					9 52	4 18		9 11	11 13

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS									
STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35	
Angers d.	2 14	6 30	10 27	12 2	2 57	5 10	5 20	9 35	
La Méritré	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1	
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23		
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32		
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41		
Saumur ar.	3 47	7 46	11 11	1 14	4 20	5 56	6 58	10 24	
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30	
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21		
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50	
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16	
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48	
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58		5 7	

LIGNE DE L'ÉTAT (suite)

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. matin	Omn. soir
Bordeaux					5 40	8 20			3
Saintes					7 12	9 9		11 39	5 13
Niort	5 25				9 42	10 51		2 5	5 35
Thouars	8 35				12 12	12 45		4 35	4 15
Montreuil-Bellay	9 40				1 7	2 37		5 1	9
Brézé-Saint-Cyr	9 59				»	2 51		5 16	9 41
Chacé-Varrains	10 11				7 27	»		2 58	5 24
Nantilly (arrivée)	10 16				7 32	»		3 3	5 29
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22				7 45			3 13	5 42
(départ)		7 25	11 25		»	2 52	5 20		10 3
Nantilly (départ)		7 36	11 36		»	3 4	5 31		
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39			10 59	11 46
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43			11 7	11 53
Vivry	8 11	12 10		3 28	5 57				
Blou	8 20	12 19		3 36	6 6				
Vernantes	8 33	12 33		3 47	6 19				
Linières-Bouton	8 46	12 45		3 58	6 31				
Noyant-Méon	9 1	12 58		4 10	6 45			11 44	
Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58			12 33	1 12
Chartres	2 47		5 56	9 26	12 4			3 26	4 5
Paris	5 50		7 30	11 50	2 27			5 10	5 45

LIGNE DE L'ÉTAT (suite)

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. matin	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31						
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50						
Chinon	9 4		7 14						

LIGNE DE L'ÉTAT (suite)

SAUMUR — BOURGUEIL									
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir	Expr. matin	Omn. soir	Expr. matin	Omn. soir	Expr. matin
Saumur	7 52	11 16	4 31						
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10						
Bourgueil	8 54	1 20	5 20						

LIGNE DE L'ÉTAT (suite)

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	Expr. matin
Poitiers			6 5	6 45	12 53				
Moncontour			7 41	10 47	2 42				
Loudun			8 42	1 39	3 56				
Montreuil (ar.)			9 19	3 21	4 35				
— (dép.)	6 50		9 27	4 20	4 59	9 30			
la Vaudelnay	7 2		9 39	4 46	5 10	9 43			
Baugé	7 14		9 51	5 30	5 21	9 56			
Doué	7 22		9 58	6 16	5 29	10 5			
Martigné	7 45		10 20	7 5	5 49	10 30			
Angers	9 12		11 45	10 7	7 12				

LIGNE DE L'ÉTAT (suite)

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS									
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. matin	Mixte soir	Marc. soir	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40			7 30	11 48	6 30			
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4				
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13				
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28				
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37				
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54				
— (dép.)	7 38		1 26	2 21	9 17				
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14				
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49				
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17				

LIGNE DE L'ÉTAT (suite)

SAUMUR — LA FLÈCHE									
STATIONS	matin	soir	soir	matin	matin	soir	matin	matin	soir
Saumur	5 30	1 20	7 20						
Vivry	5 43	1 40	7 34						
Longué	5 55	2 1	7 48						
Jumelles	6 7	2 23	8 1						
Baugé	6 22	2 49	8 19						
Clefs	6 39	3 17	8 38						
La Flèche	6 52	3 35	8 52						